



Commission
européenne



Erasmus+ QUELS AVANTAGES POUR MOI?

**Votre parcours professionnel
commence ici**

Enseignement supérieur

Enseignement scolaire

Éducation des adultes

Jeunesse

Sport

Jean Monnet

Erasmus+

Enrichir les vies, ouvrir les esprits

**Enseignement et formation
professionnels**

Erasmus+



QU'EST-CE QU'ERASMUS+?

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

Une nouvelle génération du programme Erasmus+ a été lancée en 2021. Elle offre de nouvelles possibilités intéressantes, notamment des programmes de mobilité pour les apprenants et le personnel de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), et des modalités pérennes comme l'accréditation pour développer la mobilité dans les organismes de l'EFP.

QUELS AVANTAGES POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION PROFESSIONNELS?

Erasmus+ offre aux apprenants, aux apprentis, aux enseignants et aux autres personnels de l'éducation et de la formation professionnels toute une série de possibilités d'améliorer leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs compétences. Le programme offre aux organismes de l'EFP la possibilité de coopérer avec un large éventail de partenaires à l'étranger afin de devenir plus ouverts, plus dynamiques et plus attrayants.

QUELS PAYS PEUVENT Y PARTICIPER?

Les organisations candidates aux projets Erasmus+ doivent provenir d'un des 27 États membres de l'Union ou d'un des pays tiers associés au programme: l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Serbie et la Turquie.

↘ **«Aujourd'hui, l'internationalisation de l'enseignement est devenue une nécessité pour les écoles. Erasmus+ est synonyme d'innovation, d'esprit d'entreprise, d'enrichissement et de connaissances.»**

Alfredo Garmendia,
coordinateur du projet
Erasmus+ «Electric
Urban Mobility».

Des organisations d'autres pays peuvent participer en tant que partenaires à certains types de projets disponibles. Les règles de chaque format de projet sont décrites dans le [guide du programme Erasmus+](#).

QUI PEUT SOUMETTRE UNE CANDIDATURE?

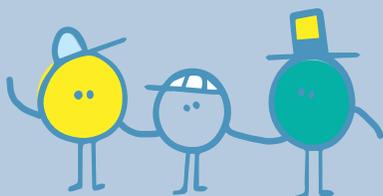
Parmi les [organisations éligibles](#) figurent les organisations dispensant un enseignement et une formation professionnels initiaux et continus, ainsi que d'autres organisations jouant un rôle dans ce domaine.

Les règles précises dépendent du système éducatif propre à chaque pays. Pour vérifier si votre organisation est éligible, consultez le site web de [votre agence nationale!](#)

Les priorités d'Erasmus+ : les principaux ingrédients de tout projet!

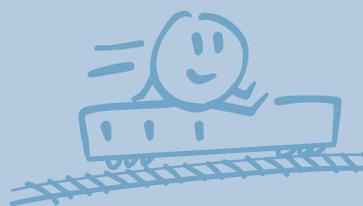
Inclusion et diversité

Erasmus+ est conçu pour être inclusif et offrir l'égalité des chances à toutes et tous, quels que soient leur âge ou leur milieu social ou économique. Un financement spécial supplémentaire est disponible pour les organisations qui souhaitent rendre leurs projets plus inclusifs.



Transition écologique

Erasmus+ encourage tous les projets à intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement et à sensibiliser leurs participants au développement durable. Par exemple, un financement supplémentaire est disponible pour l'utilisation de transports à faible émission de carbone, tels que le train.



Transformation numérique

La dimension numérique se retrouve dans l'ensemble du programme. Il existe des activités d'apprentissage virtuelles, des sessions de formation pour les enseignants qui souhaitent améliorer leur utilisation des outils numériques, une communauté en ligne dans eTwinning et bien d'autres choses encore.



Participation à la vie démocratique et citoyenneté européenne

Il est essentiel, pour l'avenir de l'Union, que les jeunes participent davantage à la vie démocratique. Erasmus+ permet de doter les jeunes de l'expérience, des aptitudes et des compétences dont ils ont besoin pour devenir des citoyens européens actifs.



QUELLES SONT LES ACTIONS PRÉVUES PAR ERASMUS+ POUR L'EFP?

Le programme offre différentes possibilités aux personnes et aux organisations.

L'**action clé n° 1** concerne la mobilité. Elle vise à soutenir les personnes qui effectuent des périodes de formation à l'étranger dans une organisation d'accueil.

L'**action clé n° 2** concerne la coopération. Elle vise à favoriser le développement des organisations par l'échange de bonnes pratiques et par la création de réseaux.

Les actions **Jean Monnet** favorisent la connaissance de l'Union européenne dans l'enseignement et la formation professionnels.

Action clé n° 1



Mobilité des individus à des fins d'apprentissage

- ▶ Accréditation Erasmus
- ▶ Projets de mobilité de courte durée

Action clé n° 2



Coopération entre organisations et institutions

- ▶ Partenariats de coopération
- ▶ Partenariats simplifiés
- ▶ Centres d'excellence professionnelle
- ▶ Projets prospectifs
- ▶ Projets de renforcement des capacités EFP
- ▶ Alliances pour l'innovation

Actions Jean Monnet



Action Jean Monnet

- ▶ Formations des enseignants
- ▶ Apprentissage des initiatives de l'Union
- ▶ Réseaux Jean Monnet

ACTION CLÉ N° 1: MOBILITÉ DES INDIVIDUS À DES FINS D'APPRENTISSAGE

L'**action clé n° 1** vise à soutenir les organisations dispensant un enseignement et une formation professionnels, ou jouant d'autres rôles dans ce domaine, qui souhaitent organiser des activités de mobilité à des fins de formation pour les apprenants, les apprentis, les jeunes diplômés, les enseignants, les formateurs et les autres personnels.

Les projets sont menés par l'organisation candidate, par exemple un organisme de l'EFP, qui envoie des participants dans une organisation d'accueil à l'étranger, telle qu'une entreprise pour un stage. Les apprenants et le personnel sont ensuite associés au projet de leur organisation.

Cette action poursuit deux objectifs importants: bénéficier aux participants qui se rendent à l'étranger et contribuer au développement des établissements d'enseignement et de formation professionnels, en favorisant leur capacité de coopération transfrontalière et en améliorant l'enseignement et la formation pour tous, et pas seulement pour ceux qui voyagent. Les activités de mobilité financées constituent un instrument qui permet d'atteindre ces objectifs!

DEUX FAÇONS DE DEMANDER UN FINANCEMENT

Projets de mobilité de courte durée

Il s'agit de petits projets qui durent de six à dix-huit mois et associent jusqu'à 30 participants. Ils constituent la meilleure option pour les organisations qui participent au programme Erasmus+ pour la première fois, ainsi que pour celles qui ne souhaitent organiser qu'un nombre restreint d'activités.



Accréditation Erasmus+

L'**accréditation Erasmus** est comparable à une carte de membre pour les activités de mobilité. Elle garantit l'accès des organisations à un financement au titre de l'action clé n° 1 chaque année. Dans la candidature à l'accréditation, l'organisation doit mettre en place un plan Erasmus d'au moins deux ans.



Pas encore prêt à soumettre une candidature?

D'autres moyens de participer s'offrent à vous! Vous pouvez:

- ▶ **rejoindre un consortium de mobilité** créé par une organisation coordinatrice accréditée dans votre pays!
- ▶ **devenir une organisation d'accueil** et accueillir des participants de l'étranger, pour en savoir plus sur Erasmus+ avant de vous lancer.

QUEL TYPE D'ACTIVITÉS DE MOBILITÉ POUVEZ-VOUS METTRE EN PLACE DANS LE CADRE DE L'ACTION CLÉ N° 1?

Il existe plusieurs types d'activités, tant pour les apprenants que pour le personnel. Chaque projet de mobilité peut comprendre différentes activités, dans n'importe quel pays du monde (pour les organismes accrédités), ce qui vous permet d'être créatif en combinant ces différentes possibilités!

Mobilité des apprenants

► **Mobilité de courte durée à des fins d'apprentissage:**

les apprenants peuvent réaliser une période de formation de dix jours à trois mois au sein d'un organisme de l'EFPP, en entreprise (ou dans tout autre organisme actif dans le domaine de l'EFPP ou sur le marché du travail).

► **Mobilité de longue durée à des fins d'apprentissage (ErasmusPro):**

Les apprenants peuvent réaliser une période de formation de trois mois à un an au sein d'un organisme de l'EFPP, en entreprise (ou dans tout autre organisme actif dans le domaine de l'EFPP ou sur le marché de travail).

► **Participation à des concours de métiers:** les apprenants et le personnel qui les accompagne peuvent bénéficier d'une aide pour participer à des concours de métiers à l'étranger.



QUELS SONT LES COÛTS COUVERTS PAR L'ACTION CLÉ N° 1?

Voyage

Apprentissage des langues

Frais de séjour

Frais de visa et d'entrée

Cours et formations

Visites préparatoires

Soutien pour l'inclusion

Frais d'organisation



Mobilité du personnel



- ▶ **Observation en situation de travail:** les membres du personnel peuvent vivre une expérience de formation en observant le travail quotidien de leurs pairs dans les organisations d'accueil.
- ▶ **Missions d'enseignement:** les enseignants peuvent passer un certain temps à l'étranger à enseigner, à former, à apprendre par la pratique et à élargir leur vision de l'éducation en Europe.
- ▶ **Cours et formation:** les participants peuvent suivre des cours ou des formations à l'étranger pour développer leurs compétences et leurs connaissances, puis les appliquer dans leur organisation d'envoi.

QU'EN EST-IL DES ÉCHANGES BILATÉRAUX?

Il peut être très intéressant de mettre en place des échanges bilatéraux avec vos partenaires à l'étranger!

Cette démarche peut être envisagée lorsque votre organisation partenaire dispose également de son propre projet de mobilité Erasmus+ ou d'une accréditation.

DES INVITÉS SPÉCIAUX ERASMUS+ DANS VOTRE ORGANISATION!

Vous pouvez également utiliser les fonds Erasmus+ pour inviter:

- ▶ **des experts** - enseignants expérimentés, décideurs politiques, formateurs et autres professionnels venant de l'étranger et possédant une expertise dont vous souhaitez tirer parti.
- ▶ **des enseignants en formation** inscrits dans un cursus de formation des enseignants à l'étranger ou récemment diplômés d'un tel programme.

ACTION CLÉ N° 2: COOPÉRATION ENTRE ORGANISATIONS ET ÉTABLISSEMENTS

L'action clé n° 2 soutient différents types de partenariats transfrontaliers, de différentes tailles. Les partenariats sont toujours composés d'organisations de différents pays et pilotés par une organisation coordinatrice qui soumet la candidature pour l'ensemble des partenaires.

Tous les projets financés sont liés à une ou plusieurs grandes priorités politiques de l'Union européenne. Par ailleurs, les partenaires fixent des objectifs plus spécifiques en fonction de leurs intérêts communs et de l'expertise qu'ils partagent.

Parmi les objectifs du projet figureront souvent le renforcement des capacités par la mise en place d'outils et de méthodes de travail innovants, l'échange de bonnes pratiques et le développement de liens entre l'éducation, les entreprises et la société civile, avec une attention particulière pour les personnes moins favorisées.

Il existe deux types de partenariats pour aider vos organisations à travailler, à apprendre et à se développer ensemble.

Partenariats de coopération

Les partenariats de coopération sont le format de partenariat le plus classique. Ils peuvent être créés par au moins trois organisations de différents pays, pour une durée d'un à trois ans.

Forfaits

120 000 EUR

250 000 EUR

400 000 EUR

Partenariats simplifiés

Les partenariats simplifiés sont un format de coopération plus accessible, idéal pour les organisations locales et les primo-demandeurs dans le programme Erasmus+. Les partenariats sont composés d'au moins deux organisations de pays différents et peuvent durer entre 6 et 24 mois.

Forfaits

30 000 EUR

60 000 EUR

Comment fonctionne le financement dans le cadre de l'action clé n° 2?

Pour le financement des partenariats de coopération et des partenariats simplifiés, des forfaits prédéfinis sont prévus. Vous devez choisir le forfait qui correspond le mieux à votre idée de projet, puis expliquer votre choix dans votre candidature.

Besoin
d'inspiration? Voici
un exemple

Projet AWARD: Autistic world a real dimension (Le monde de l'autisme: une réalité)

Six organisations de trois pays différents ont mis sur pied le projet AWARD afin de contribuer à améliorer l'intégration des jeunes en situation de handicap. Ce projet vise à favoriser les possibilités d'emploi pour des jeunes autistes, en formant les formateurs et les éducateurs et en les sensibilisant aux différents environnements de travail. Des enseignants de l'EFP et des cadres d'entreprise ont élaboré ensemble des méthodes et des recommandations à l'intention des formateurs et des employeurs afin de les aider à acquérir les compétences nécessaires pour travailler aux côtés de ces jeunes.

Ce projet a permis à de nombreuses personnes de s'engager et de participer à l'amélioration des possibilités offertes aux jeunes autistes.

Pour en savoir plus, consultez la plateforme des résultats des projets Erasmus+!



PRIX EUROPÉENS POUR DES PROJETS D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION

Le [prix européen de l'enseignement innovant](#) met en lumière les réalisations des enseignants et des établissements d'enseignement en Europe. Il est décerné pour récompenser des pratiques d'enseignement et d'apprentissage innovantes et remarquables présentées dans des projets Erasmus+.

Le [label européen des langues](#) est un prix qui récompense les projets d'apprentissage et d'enseignement des langues les plus innovants dans l'enseignement scolaire et dans d'autres secteurs d'enseignements. Il vise à promouvoir l'excellence dans l'enseignement des langues et à sensibiliser à la coopération européenne dans ce domaine.

Ces actions sont gérées par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture.

ACTION CLÉ N° 2: COOPÉRATION ENTRE ORGANISATIONS ET ÉTABLISSEMENTS

Projets innovants

Il s'agit de projets de grande échelle qui visent à élaborer des méthodes et des pratiques innovantes susceptibles de se généraliser. Ils encouragent les novatrices qui répondent aux grandes priorités européennes tout en contribuant à l'amélioration des systèmes d'éducation et de formation.

La subvention octroyée est déterminée par le budget prévisionnel, qui peut aller jusqu'à 700 000 EUR.

Centres d'excellence professionnelle

Il s'agit de plateformes collaboratives internationales formées par au moins huit partenaires de quatre pays différents. Leur objectif est de mettre en place des formes de partenariats innovantes qui contribuent à l'assurance de la qualité et qui offrent aux établissements de l'EFPP des outils pour leur permettre de s'adapter à l'évolution des besoins économiques et sociaux.

La subvention octroyée est déterminée par le budget prévisionnel, qui peut aller jusqu'à 4 millions d'EUR.

Alliances pour l'innovation

Il existe deux types d'alliances pour l'innovation dans l'EFPP. Les alliances pour l'éducation et les entreprises favorisent l'innovation et le développement des compétences par l'éducation et la formation.

Les alliances pour la coopération sectorielle en matière de compétences (mettant en œuvre le [plan de coopération](#)) sont des projets de plus grande envergure qui visent à mettre en place des stratégies sectorielles en matière de compétences, dans le cadre du «pacte pour les compétences».

La subvention octroyée est déterminée par le budget prévisionnel, qui peut aller jusqu'à 4 millions d'EUR.

Projets de renforcement des capacités EFPP

Il s'agit de partenariats internationaux conclus entre des organisations établies dans des pays participant au programme et dans des pays tiers non associés au programme. Ils visent à soutenir la pertinence et l'accessibilité des établissements et systèmes de l'EFPP dans les pays tiers non associés au programme pour en faire des catalyseurs du développement socio-économique durable.

La subvention octroyée est déterminée par le budget prévisionnel, qui peut aller jusqu'à 400 000 EUR.



En voici un exemple: «[Education for Digitalisation of Energy](#)».



En voici un exemple: la [plateforme pour l'écologisation urbaine](#).





PLATEFORMES D'ÉCHANGES

Les **portails «School Education Gateway»** et **eTwinning** aident les enseignants, les chercheurs et les décideurs politiques, à rester informés, à trouver des partenaires pour de futurs projets, à collaborer et à trouver du matériel pédagogique ou des formations. Les deux plateformes seront fusionnées en 2022 pour devenir la plateforme européenne pour l'éducation scolaire, afin d'améliorer encore votre expérience et de vous permettre de participer à une communauté d'apprentissage dynamique en Europe et d'en faire pleinement partie.

EPALE est une plateforme destinée à la communauté de l'éducation et de la formation des adultes en Europe et permet aux professionnels, aux formateurs de l'EFP, aux chercheurs et aux décideurs politiques d'entrer en contact et d'apprendre les uns des autres grâce aux publications sur les blogs, les forums et grâce à l'outil de recherche de partenaires. Elle comprend une **communauté de professionnels européens de l'EFP**, plateforme interactive permettant de collaborer et de se tenir informé des initiatives en matière de l'EFP.

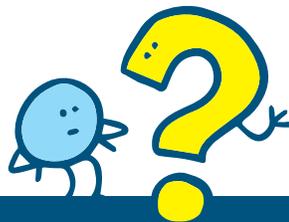


ACTIONS JEAN MONNET

Les **actions Jean Monnet** visent à diffuser les connaissances sur l'Union européenne et à promouvoir la citoyenneté active et les valeurs européennes de liberté, de tolérance et de non-discrimination.

Les prestataires et autres organismes de l'EFP peuvent participer soit à l'action «Apprentissage des initiatives de l'UE», afin de favoriser une meilleure compréhension des questions européennes, soit aux «réseaux Jean Monnet», afin de faire l'expérience du co-enseignement et de l'échange de bonnes pratiques entre pays.

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS?



COMMENT SOUMETTRE UNE CANDIDATURE?

Auprès de l'Agence nationale Erasmus+ de votre pays pour:

- ▶ les accréditations Erasmus
- ▶ les projets relevant de l'action clé n° 1
- ▶ les partenariats simplifiés
- ▶ les partenariats de coopération.

Auprès de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture, établie à Bruxelles, pour:

- ▶ les partenariats de coopération menés par des ONG européennes
- ▶ les centres d'excellence professionnelle
- ▶ les alliances pour l'innovation
- ▶ les projets prospectifs
- ▶ les projets de renforcement des capacités
- ▶ les actions Jean Monnet.

POUR EN SAVOIR PLUS



▶ **Consultez le site web de votre agence nationale**

▶ **Lisez le guide du programme Erasmus+**

Toutes les photos de ce document ont été produites et fournies par les projets Erasmus+, à l'exception de la photo de couverture et des photos de la page 4.

Print ISBN 978-92-76-44498-5 | doi:10.2766/15184 | NC-08-21-356-FR-C
PDF ISBN 978-92-76-44478-7 | doi:10.2766/407475 | NC-08-21-356-FR-N
Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022
© Union européenne, 2022

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.
Toutes les images © Union européenne